

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 05
Absent	: 00

Date de la convocation : Jeudi 19 juin

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 23 juin à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents :

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

4 membres absents ayant donné procuration :

Elodie AUMONIER a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT.

Anne FERRAND a donné procuration à Véronique DOITTAU.

Alain GALY a donné procuration à Bernard PROUST.

Solange HOLLARD a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

Mickaël NICOLAS a donné procuration à Frédérique LION.

Secrétaire de séance : Jean-François SOLA.

DELIBERATION N°17/2025 RELATIVE A LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES

Rapporteur : Hélène CAMPLO-ROBERT

Vu la délibération du Conseil municipal de Mons en date du 16 aout 2001 relative au règlement intérieur de la salle des fêtes de la commune de Mons,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 relative à la modification du règlement intérieur de la salle des fêtes de la commune de Mons,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2023 relative à la modification du règlement intérieur de la salle des fêtes de la commune de Mons,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 juin 2024 relative à la modification du règlement intérieur de la salle des fêtes de la commune de Mons,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2024 relative à la modification du règlement intérieur de la salle des fêtes de la commune de Mons,

Madame le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que la salle des fêtes de la commune de Mons est mise à disposition des différents utilisateurs qui en font la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions.

Les tarifs de location doivent être réactualisés. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approver le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes, annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'approver le règlement intérieur de la salle des fêtes à partir du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer le règlement intérieur de la salle des fêtes.

Article 3 : De lui confier la mise en œuvre de la convention annexée à la présente délibération.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 23/06/2025

Jean-François SOLA



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>